



Panique mondiale : Israël ne jouera pas au bourreau

Description

La Knesset a voté une loi permettant la peine de mort pour les auteurs d'attentats terroristes.

En quelques heures, un tollé international s'est abattu sur Israël : condamnations diplomatiques, communiqués rageurs, éditoriaux apocalyptiques. Comme si l'État hébreu venait d'inventer la potence.

Il faut le dire clairement : ce vote est avant tout politique. Il vise à répondre à la colère et à la peur d'un pays traumatisé par le 7 octobre, et à envoyer un signal à l'opinion publique. La loi existe sur le papier, mais elle n'a aucune chance d'être appliquée dans la réalité.

L'hypocrisie n'a aucune limite. La peine de mort existe et s'applique dans des dizaines de pays, y compris certains qui siègent tranquillement au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Elle est pratiquée par les États-Unis, la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Pakistan. Et pourtant, aucun de ces pays ne déclenche une telle hystérie.

Alors pourquoi, chaque fois, Israël devient-il la cible privilégiée d'une indignation unique, obsessionnelle, mécanique ? Pourquoi ce réflexe pavlovien transforme-t-il un vote symbolique en menace civilisationnelle ? La question mérite d'être posée, car elle structure toute la réaction internationale.

La réalité, pourtant, est limpide : Israël ne pendra personne.

Le texte voté n'est pas une révolution juridique, mais un signal politique destiné à rassurer l'opinion et affirmer la fermeté de l'État. La Cour suprême israélienne, gardienne de la proportionnalité et de l'égalité devant la loi, n'acceptera jamais son application concrète. Les tribunaux militaires ne pourront pas réunir les conditions procédurales nécessaires. Tout recours aboutira à une suspension immédiate.

Les forces de sécurité sont également formelles : Tsahal et le Shin Bet rejettent la peine capitale. Elle crée des martyrs, met en danger les otages, alimente la propagande ennemie. Leur doctrine est parfaitement claire. On neutralise la menace, on ne fabrique pas de symboles pour la jihad globale.

L'éthique juive complète le tableau. La tradition halakhique a neutralisé la peine de mort depuis deux

millénaires. Le Talmud, traité Sanhédrin 19b, rapporte les paroles des Sages :

« Si un Sanhédrin avait exécuté une seule personne en soixante-dix ans, il serait considéré comme meurtrier. »

Les rabbins soulignent ainsi que la peine capitale doit être pratiquement impossible à appliquer, tant la valeur de la vie humaine est sacrée. Israël n'est pas un État vengeur ; il protège, mais ne tue pas au nom du droit.

Alors pourquoi cet emballement international ?

Parce que pour une partie du monde, Israël n'est jamais jugé comme les autres. On lui pardonne moins. On lui accorde moins le droit à l'erreur, à la peur, à la réaction, à la fermeté. Chaque geste devient une faute inexpiable. Là où d'autres exécutent sans procès et sans émotion, Israël, démocratie attaquée, scrutée, sommée de se justifier, est cloué au pilori pour un texte qui ne sera jamais appliqué.

C'est cela, la vérité. Le scandale n'est pas la peine de mort. Le scandale, c'est Israël.

Le vote fera du bruit, mais son application restera théorique. Cette loi rejoindra ces textes votés sous l'émotion et la stratégie politique, commentés sous l'emportement, mais jamais appliqués par ceux qui savent ce que coûte réellement une décision irréversible.

Israël traversera une fois de plus la tempête, comme il l'a toujours fait en s'appuyant sur sa mémoire, sa morale et ses institutions.

Et lorsque la poussière sera retombée, la seule potence encore visible sera celle que les autres dressent dans leurs imaginaires et certainement pas dans les tribunaux israéliens.

Silvia Oussadon Chamszadeh

Categorie

1. International

date créée

6 avril 2026